



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 18 février 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle

Ouverture de la séance

À 17 h 05, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le conseiller Steeve Verret félicite les membres de l'équipe de cheerleading l'*Arsenal* de l'*Académie Saint-Louis*, pour l'obtention de la médaille d'argent lors du *World School Cheerleading Championship* qui a eu lieu du 8 au 10 février 2019, à Orlando, en Floride. Il invite l'entraîneuse de l'équipe, madame Jennifer Caron, à prendre la parole.

Monsieur le maire Régis Labeaume félicite l'équipe.

CV-2019-0119 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Marie-Josée Savard, au nom du comité exécutif, demande de retirer le sommaire décisionnel PA2019-005 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage*, R.V.Q. 2745 ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0120 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 février 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 février 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 février 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (référence AP2018-839);
- Dépôt d'une correspondance de monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 15 février 2019, désignant madame la conseillère Marie-Josée Savard, à titre de maire suppléant substitut;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document intitulé : *Information concernant le terminus des Chutes*, en réponse aux questions posées par monsieur le conseiller Stevens Melançon, lors de la séance du conseil de la ville du 4 février 2019;
- Dépôt d'une modification à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Yvon Bussières.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant que le *Réseau de transport de la Capitale* offre la gratuité des services de transport en commun sur l'ensemble de son réseau lorsqu'il y a accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

CV-2019-0121 **Demande de délai additionnel jusqu'au 4 mars 2019 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relative aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke - DG2019-013 (Ra-2106)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 4 mars 2019, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relativement aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

CV-2019-0122 **Remerciements à monsieur Alain Juppé pour sa contribution ayant permis de dynamiser la relation québéco-bordelaise grâce au développement de contacts et d'échanges entre les villes de Québec et de Bordeaux**

Attendu que le 14 février 2019, monsieur Alain Juppé, maire de Bordeaux, annonçait son départ de la mairie pour rejoindre le Conseil constitutionnel en mars 2019;

Attendu que monsieur Alain Juppé a occupé pendant quarante-deux ans de nombreux et divers mandats politiques;

Attendu qu'à l'échelle nationale, il a notamment occupé les fonctions de premier ministre, de ministre délégué au Budget, de ministre des Affaires étrangères et de ministre d'État pour différents ministères;

Attendu qu'à l'échelle locale, celui qu'on nomme le *Landais pure laine* a consacré près de 25 ans de sa prolifique carrière à la Ville de Bordeaux;

Attendu que les villes de Québec et de Bordeaux ont des échanges privilégiés depuis 1962 à titre de villes jumelles;

Attendu que les deux villes partagent, au-delà de l'histoire et de l'architecture, une volonté de se renforcer mutuellement par l'entremise d'échanges profitables sur le plan du développement économique, touristique, de

l'industrie du numérique et de l'entrepreneuriat, en passant par la mobilité et le développement durable;

Attendu qu'au fil des ans, monsieur Alain Juppé est devenu un véritable ami et ambassadeur de la ville de Québec en France;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil municipal saluent la carrière importante de monsieur Alain Juppé et le remercient pour sa grande contribution qui a permis de dynamiser la relation québéco-bordelaise grâce au développement de contacts et d'échanges toujours plus nombreux et diversifiés entre nos deux villes, et lui souhaitent tout le succès possible dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0123 Hommage à monsieur Jean-Paul Morency et sincères condoléances à sa famille

Attendu que le 2 février 2019 est décédé monsieur Jean-Paul Morency à l'âge de 90 ans;

Attendu que monsieur Jean-Paul Morency a été le quincaillier du quartier Saint-Sacrement durant plusieurs décennies et qu'il a participé au développement de l'artère commerciale ainsi que de l'*Association des Gens d'Affaires du Quartier Saint-Sacrement*;

Attendu que monsieur Jean-Paul Morency a été le premier président du conseil d'administration du *Centre des loisirs Saint-Sacrement inc.* de 1964 à 1977;

Attendu que monsieur Jean-Paul Morency a été conseiller municipal du quartier Saint-Sacrement et vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec de 1977 à 1989;

Attendu que monsieur Jean-Paul Morency a été président du conseil d'administration du *Port de Québec* de 2002 à 2004 et membre de son conseil d'administration de 1999 à 2005;

Attendu que monsieur Jean-Paul Morency a été nommé en 2014 premier gouverneur des *Loisirs Saint-Sacrement inc.* à l'occasion des cinquante ans de son incorporation;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil de la ville :

- rendent hommage à monsieur Jean-Paul Morency pour sa contribution au développement du quartier Saint-Sacrement et de la ville de Québec;
- offrent leurs sincères condoléances à son épouse, madame Raymonde Mathieu, à ses enfants Bernard, Régent, Ginette et François ainsi qu'à sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0124 **Félicitations au Comité de toponymie pour son travail remarquable et pour sa contribution à la promotion du patrimoine de la ville de Québec**

Attendu qu'à chaque Saint-Valentin depuis 2013, la *Commission de toponymie* désigne douze coups de coeur, afin de souligner la richesse de la toponymie du Québec;

Attendu que ces toponymes coups de coeur se sont démarqués par leur originalité, par leur valeur poétique, ainsi que par leur capacité à inspirer des images fortes et riche;

Attendu que le nom du parc des Dames-Augustines figure parmi les quelques 1500 noms de lieux que la commission a officialisé en 2018;

Attendu que ce parc, qui est situé au coin de la rue du Gabare et de la rue Vézina dans le district de la Haute-Saint-Charles, sur les terres de l'ancienne Seigneurie de Saint-Ignace, était autrefois la propriété de la communauté religieuse des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec;

Attendu qu'en octobre 1647, c'est Monsieur Robert Giffard qui a fait don de ces terres aux religieuses pour servir de dot, au cas où l'une de ses filles entrerait dans cette communauté d'hospitalières;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le *Comité de toponymie* pour son travail remarquable et pour sa contribution à la promotion du patrimoine de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0125 **Félicitations aux membres du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun pour l'obtention du Prix du président de Trajectoire à l'occasion du 14^e déjeuner-bénéfice de l'association Trajectoire Québec**

Attendu que le 11 février, à l'occasion du *14^e Déjeuner-bénéfice de l'association Trajectoire Québec* sous le thème *Faire le virage vers une véritable mobilité durable*, la Ville de Québec et le Réseau de transport de la capitale ont reçu le *Prix du président de Trajectoire* pour souligner l'ambition et la qualité des processus de consultation et d'élaboration du projet de réseau structurant de transport en commun;

Attendu que plus de 400 convives étaient présents pour l'événement incluant monsieur François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie et monsieur Alexandre Cusson, président de l'*Union des municipalités* et maire de Drummondville;

Attendu que l'association *Trajectoire Québec* vise à promouvoir les intérêts des utilisateurs de transports collectifs partout au Québec, qu'elle soutient l'accès à des services de mobilité abordables, sécuritaires et de qualité, en plus de rassembler et de mobiliser citoyens, associations et corporations grâce à son expertise en mobilité citoyenne;

Attendu que le prix reçu vient reconnaître la qualité de l'exercice de consultation qui a permis de mobiliser plus de 10 000 citoyens, incluant 5 000 personnes qui ont assisté, sur place ou par webdiffusion, aux cinq séances d'information et de consultation qui se sont tenues les 4, 5, 7 et 11 avril 2018 et 5 209 citoyens qui ont répondu au questionnaire en ligne;

Attendu que l'exercice a permis de recueillir de nombreux commentaires pour améliorer le projet, de répondre à plusieurs questions et de recevoir l'appui des répondants qui dans une proportion de 57 % se sont dit totalement ou plutôt satisfaits du projet dans son ensemble;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les membres du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun ainsi que les équipes de la ville de Québec et du *Réseau de transport de la capitale* pour la qualité de l'exercice de consultation publique et pour le prix reçu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0126 Félicitations aux membres l'équipe de cheerleading de l'*Arsenal* de l'*Académie Saint-Louis* et à leurs entraîneurs, pour l'obtention de la médaille d'argent lors du *World School Cheerleading Championship*

Attendu que l'équipe mondiale du programme de cheerleading de l'*Arsenal* de l'*Académie Saint-Louis* s'est démarquée à l'occasion du *World School Cheerleading Championship* qui avait lieu du 8 au 10 février 2019 au *Walt Disney World Resort* en Floride;

Attendu que des élèves d'écoles provenant de plusieurs pays ont participé à cette compétition;

Attendu que la performance exceptionnelle des cheerleaders de l'équipe lors des finales de la compétition leur a permis de remporter la médaille d'argent;

Attendu que les représentantes de l'*Académie Saint-Louis* ont également pris le deuxième rang de la *Coupe des nations*, un classement constitué de la meilleure équipe de chaque pays;

Attendu que l'équipe de cheerleading de l'*Arsenal* a obtenu son laissez-passer pour le championnat mondial après s'être qualifiée et avoir reçu une bourse pour avoir terminé au premier rang à la compétition de qualification de la *Fédération de Cheerleading du Québec*.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent les résultats exceptionnels de l'équipe mondiale de cheerleading de l'*Arsenal* de l'*Académie Saint-Louis* et félicitent les membres de l'équipe ainsi que les entraîneurs pour leur performance.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0127 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jamboree 2019 – Coupe du monde FIS de snowboard et de ski acrobatique de Québec*, en 2019 - **BE2019-001** (CT-2410476) — (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention de 175 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jamboree 2019 – Coupe du monde FIS de snowboard et de ski acrobatique de Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0128 Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, en 2019 - **BE2019-005** (CT-2410491) — (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention de 72 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0129 Bail entre la Ville de Québec et le *Domaine du Couvent de Beauport inc.*, relatif à la location d'espaces situés au 11, avenue du Couvent – Arrondissement de Beauport - DE2018-295 (CT-DE2018-295) — (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel le *Domaine du Couvent de Beauport inc.* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux d'une superficie totale d'environ 7 319 pieds carrés (680 mètres carrés) situés au 11, avenue du Couvent, connus et désignés comme étant le lot 6 040 620 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 10 ans débutant le ou vers le 1^{er} juin 2019 et se terminant le ou vers le 31 mai 2029, pour un loyer annuel total de 146 380 \$, plus les taxes applicables, la première année. Le montant des améliorations locatives, soit la somme de 810 110,44 \$, plus les taxes applicables, sera assumé par la Ville et sera déboursé progressivement en fonction de l'avancement des travaux. Ce bail inclut une option de renouvellement de 10 ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, en tant que représentant de la Ville de Québec, ledit bail.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0130 Acceptation d'une offre d'achat présentée par *Immeubles Robichaud inc.* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 279 228 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de l'*Espace d'innovation Chauveau*, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Établissement d'une servitude réelle, perpétuelle et réciproque de passage consentie par la Ville sur le lot 6 279 227 du même cadastre – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2019-043 (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Immeubles Robichaud inc. (Panthera Dentaire inc.)* à l'endroit d'un immeuble (terrain vacant) situé sur le territoire de l'*Espace d'innovation Chauveau*, connu et désigné comme étant le lot 6 279 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 11 982,3 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre le lot 6 279 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au prix de 107,64 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 1 289 775 \$, plus les taxes applicables;

3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle, perpétuelle et réciproque de passage d'une superficie approximative totale de 673,1 mètres carrés sur une partie du lot 6 279 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de la Ville de Québec, en faveur du lot 6 279 228 du même cadastre, selon le plan préliminaire joint audit sommaire. Cette servitude est consentie pour une somme de 57 943 \$, plus les taxes applicables.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0131 Appropriation d'un montant à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements – Divers travaux d'aménagement et de réfection de parcs dans certains arrondissements - LS2019-011 (Ra-2104)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 1 929 000 \$, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements, pour divers travaux d'aménagement de parcs dans certains arrondissements, selon l'annexe de la fiche 1922008–V du programme triennal d'immobilisations 2019–2020–2021 jointe au sommaire décisionnel, et selon les fonds disponibles des arrondissements suivants :

- Beauport : 50 000 \$;
- Charlesbourg : 55 000 \$;
- La Haute-Saint-Charles : 594 000 \$;
- Les Rivières : 810 000 \$;
- Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge : 420 000 \$.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0132 Autorisation pour la demande d'aide financière soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du 1^{er} appel à projets du *Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source* - PA2019-013 (Ra-2104)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

1° d'autoriser la demande d'aide financière soumise dans le cadre du 1^{er} appel à projets du *Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)* par la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et à agir au nom de la Ville;

2° que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 10.

CV-2019-0133 **Mise en oeuvre de l'axe 14 de l'Entente de développement culturel 2018–2020 et versement d'une première tranche d'aide financière aux trois organismes visés - CU2019-007 (CT-2410749) — (Ra-2105)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la mise en oeuvre de l'axe 14 de l'Entente de développement culturel 2018–2020 intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications, par le versement d'une aide financière de 150 000 \$ au *Théâtre Le Diamant*, de 100 000 \$ à la *Maison pour la danse de Québec* et de 50 000 \$ aux *Productions Les Gros Becs*.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 19 h 20.

CV-2019-0134 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par 11062301 Canada inc. à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 545 320, maintenant connue sous le numéro de lot 6 285 705 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Pierre-Ardouin sur le territoire de l'Espace d'innovation Michelet, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - DE2019-040 (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *11062301 Canada inc.* à l'endroit d'un immeuble (terrain vacant) situé sur le territoire de l'*Espace d'innovation Michelet* et désigné comme étant une partie du lot 5 545 320, maintenant connue sous le numéro de lot 6 285 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 216,3 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre une partie du lot 5 545 320, maintenant connue sous le numéro de lot 6 285 705 dudit cadastre, au prix de 86,11 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 363 065,59 \$, plus les taxes applicables.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0135 Paiement de la cotisation pour l'année 2019 à l'Union des municipalités du Québec - DG2019-006 (CT-2410554) — (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2019 à l'*Union des municipalités du Québec*, au montant de 322 197,88 \$, plus les taxes applicables, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0136 Appropriation d'un montant, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville de Québec, pour la réalisation de divers travaux d'aménagement et de réfection de parcs - LS2019-009 (Ra-2105)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier un montant de 2 089 000 \$, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville de Québec, pour divers travaux d'aménagement et de réfection de parcs, selon la fiche 1922007-V du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021, jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0137 **Domaine Le Gendre phase 3 – Prolongement des rues William-Wood et Stanley-Cosgrove – District électoral de La Pointe-de-Sainte-Foy – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2019-016 (Ra-2105)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet Domaine Le Gendre phase 3 à être réalisé par *Groupe Dallaire inc.*, comprenant notamment le prolongement des rues William-Wood et Stanley-Cosgrove sur une longueur d'environ 381 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Groupe Dallaire inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Groupe Dallaire inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des plans et devis ainsi préparés pour approbation, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Groupe Dallaire inc.*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0138 **Modification de la résolution CV-2018-1144 relative aux affectations des postes d'ingénieur (poste no 39960) et de technicien en génie civil (poste no 36562) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-037 (Modifie CV-2018-1144) (CT-RH2019-037) — (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu de modifier la résolution CV-2018-1144, adoptée le 17 décembre 2018, relative aux affectations des postes d'ingénieur (poste no 39960) et de technicien en génie civil (poste no 36562) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, en modifiant leur affectation "régulière" pour "temporaire".

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0139 **Adhésion de la Ville de Québec au *Plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse de l'Union des municipalités du Québec*, en 2019 - RH2019-061 (CT-RH2019-061) — (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver l'adhésion de la Ville de Québec, en 2019, au *Plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse de l'Union des municipalités du Québec*, selon les modalités établies par le Service des ressources humaines.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0140 **Mandat de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle - GA2019-002 (Ra-2106)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de décréter que le défaut de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle d'assister aux séances du conseil de la ville et autres instances décisionnelles, pour une période de trente jours à compter du 18 février 2019, n'entraîne pas la fin de son mandat, conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0141 **Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Cindy Gendron (ID. 169439), à titre de directrice du Service des ressources humaines - RH2019-117 (CT-RH2019-117) — (Ra-2106)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Cindy Gendron (ID. 169439), pour agir à titre de directrice (D080) du Service des ressources humaines (poste no 31629), avec effet au 25 février 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2019-0142 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour le Service des affaires juridiques – Cour municipale (Dossier 46606) - AP2019-020 (CT-2408037) — (Ra-2104)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *PG Solutions inc.* pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale pour l'année 2019 (Dossier 46606), pour une somme de 147 110 \$, excluant les taxes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0143 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments (VQ-47324) - AP2019-025 (Ra-2104)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *Hardy Filtration inc.* pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments, du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2021, conformément aux conditions prévues au cahier des charges VQ-47324 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 décembre 2015, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0144 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2015-0295 relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble désigné comme étant trois parties du lot 427 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, circonscription foncière de Montmorency - DE2019-021 (Ra-2104)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2015-0295, adoptée le 7 juillet 2015, relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble désigné comme étant trois parties du lot 427 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, circonscription foncière de Montmorency, et à la vente de cet immeuble, par le remplacement du 2^e paragraphe du point 2, lequel devra se lire comme suit :

« Il est également résolu d'accepter l'établissement, pour bonnes et valables considérations, d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage pour l'écoulement des eaux de ruissellement, affectant le lot 427-4 dudit cadastre, propriété de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en faveur du lot 427-5 dudit cadastre, propriété de la Ville de Québec. La servitude de nonaccès affectant le lot 427-4 dudit cadastre est aussi consentie pour bonnes et valables considérations. »

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0145 **Adoption du Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024 - PI2018-011 (Ra-2104)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Schéma de couverture de risques en incendie 2019–2024*, à la suite de la délivrance de l'attestation de conformité par le ministère de la Sécurité publique;
- 2° d'autoriser la publication d'un avis dans un journal diffusé sur le territoire de l'agglomération fixant la date d'entrée en vigueur dudit schéma au jour de son adoption par le conseil d'agglomération.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024*, à la suite de la délivrance de l'attestation de conformité par le ministère de la Sécurité publique;
- 2° l'autorisation pour la publication d'un avis dans un journal diffusé sur le territoire de l'agglomération fixant la date d'entrée en vigueur dudit schéma au jour de son adoption par le conseil d'agglomération.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0146 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Genest (ID. 169991) à titre de directeur de projet - Réseau structurant de transport en commun, conception et réalisation - RH2019-064 (CT-RH2019-064) — (Ra-2104)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Genest (ID. 169991) à titre de directeur de projet–Réseau structurant de transport en commun, *conception et réalisation* à compter du 11 mars 2019, et ce, pour une durée indéterminée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0147 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois professionnels - RH2019-069 (Ra-2104)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois professionnels et l'adoption de la nomenclature des emplois professionnels modifiée, telles que présentées aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0148 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (L'APEL), relative à la réalisation de projets supplémentaires pour approfondir les connaissances sur l'eau et orienter les efforts pour sa protection (Dossier 53148) - AP2019-044 (CT-2411501) — (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et *L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (L'APEL)*, relative à la réalisation de projets supplémentaires pour approfondir les connaissances sur l'eau et orienter les efforts pour sa protection, pour une somme de 256 609 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0149 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1255 - IN2019-007 (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1255;
- 2° l'appropriation de 117 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1255. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0150 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 27, R.A.V.Q. 1236 - TM2019-003 (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 27*, R.A.V.Q. 1236.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0151 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une nouvelle zone de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1237 - TM2019-005 (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une nouvelle zone de permis de stationnement*, R.A.V.Q. 1237.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0152 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 4, R.A.V.Q. 1235 - [TM2019-010](#) (Ra-2105)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone de permis de stationnement 4*, R.A.V.Q. 1235.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0153 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1243 - [TM2019-018](#)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1243.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-0154 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à l'acquisition d'un immeuble détérioré, R.V.Q. 2701, et dépôt du projet de règlement - A3DA2018-024 (Ra-2104)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions* afin de prévoir que lorsque la Ville veut acquérir par expropriation un immeuble à l'égard duquel un avis de détérioration prescrit à la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ c. C-11.5), a été inscrit au registre foncier depuis au moins 60 jours et sur lequel les travaux exigés dans cet avis n'ont pas été effectués, celui-ci doit être vacant depuis au moins une année au moment de la signification de l'avis d'expropriation.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0155 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans le secteur situé au sud de la jonction des rues Vézina et George-Muir, R.V.Q. 2741 - PA2019-011 (Ra-2105)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans le secteur situé au sud de la jonction des rues Vézina et George-Muir, R.V.Q. 2741.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0156 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans le secteur situé au sud de la jonction des rues Vézina et George-Muir, R.V.Q. 2741 - PA2019-011**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'y modifier les affectations et les densités d'occupation du sol dans un secteur situé au sud de la rue George-Muir, à l'ouest de la rue de l'Argon, au nord de la rue de la Faune et à l'est de la rue de Cassiopée.

Plus précisément, ce règlement agrandit une aire de grande affectation résidentielle urbaine à même une partie d'une aire de grande affectation industrielle et une partie d'une aire de grande affectation agroforestière. Le périmètre approximatif du territoire concerné par cette nouvelle affectation résidentielle urbaine est borné au nord par les rues Vézina et George–Muir, à l'ouest par le lot 4 453 187 du cadastre du Québec, au sud par le lot 6 105 508 et, à l'est, par le parc industriel de Charlesbourg.

Le règlement modifie également les densités d'occupation du sol relativement à l'habitation, au commerce de vente au détail et à l'administration et service, afin qu'elles soient compatibles avec cette nouvelle affectation résidentielle du territoire.

AM-2019-0157 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2758, et dépôt du projet de règlement - IN2019-006 (Ra-2105)*

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières, le tout aux fins de la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville.

Ce règlement prévoit une dépense de 117 914 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0158 *Appropriation de 11 791 400 \$ à même le fonds général de la Ville - IN2019-006*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 11 791 400 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2758. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0159 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réaménagement du Centre sportif de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2753, et dépôt du projet de règlement - LS2018-138 (Ra-2106)**

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réaménagement du Centre sportif de Sainte-Foy ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des biens et l'acquittement des frais nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 600 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0160 **Appropriation de 660 000 \$ à même le fonds général de la Ville - LS2018-138**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 660 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2753. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Adoption des règlements

CV-2019-0161 ***Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2742 - PA2018-173***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2742.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0162 ***Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2744 - PA2019-015***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2744.*

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0163 *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 2749 - FN2019-001*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 2749.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0164 *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2751 - TM2019-014*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2751.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 19 h 58.

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

Vincent Dufresne
Vice-président

SO/id